

TOULON, le 7 Novembre 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DASEN du Var
DSDEN du Var
Rue Montebello
83 070 TOULON

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les organisations syndicales ci-après nommées : SE-UNSA, SNUIPP - FSU, SNE FGAF, SNUDI-FO, Sud Education et CGT Educ'Action se sont récemment réunies en intersyndicale afin d'aborder le problème de la suppression des EVS « aide à la direction d'école », de même que la non-affectation de nombreux AVS auprès d'enfants porteurs de handicaps.

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, nous avons l'honneur de vous informer que ces organisations syndicales déposent une alerte sociale concernant les conséquences graves liées directement à la rupture des contrats aidés dans notre département. Cette alerte sociale court jusqu'au 31 août 2018.

Ces suppressions massives ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement au quotidien de nos écoles. En effet, comment un-e directeur-trice d'école peut-il (elle), sans aide administrative, assurer correctement toutes les missions quotidiennes qui lui sont confiées ? (Accueil Vigipirate, accueil différé des élèves, accueil des partenaires et prestataires sur le temps de classe, pointage des absences et appels aux familles, réponses aux nombreux appels téléphoniques, distributions de documents, gestion des affichages quotidiens, aide à la préparation matérielle pour les collègues, accompagnement des enseignants entrant dans le métier, assurer la liaison école-cantine-péri scolaire, organisation des réunions et conseils, organisation du travail des ATSEM... et bien sûr l'animation pédagogique de l'école qui est le coeur de cette fonction.

Nous demandons pour toutes les écoles, des emplois statutaires pérennes d'aide à la direction. En attendant, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de hiérarchiser clairement les tâches qui sont indispensables au bon fonctionnement d'une école, afin que l'ensemble des directeurs puisse optimiser l'organisation des tâches les plus urgentes et gagner ainsi en réactivité.

Nous dénonçons avec force le plan social du gouvernement qui prive du jour au lendemain 23 000 personnes de leur emploi, en raison de la suppression de la plupart des contrats aidés.

Un autre problème se pose de manière criante dans notre département : la non-affectation d'AVS pour des enfants handicapés pourtant détenteurs d'une notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La loi dit bien que « tout enfant handicapé doit pouvoir être accueilli dans son établissement de secteur ». Or, à l'heure actuelle, en de nombreux endroits, la sécurité des enfants et des personnels ne peut plus être assurée convenablement, tant sur le plan moral que physique, notamment lorsque des enfants aux comportements parfois imprévisibles ou violents sont accueillis sans accompagnants.

Aussi, nous exigeons que tous les moyens soient mis en oeuvre pour accompagner les élèves handicapés dans leurs journées d'école, conformément à la loi de 2005 sur l'école inclusive.

- Nous demandons à avoir accès à la liste des élèves non accompagnés malgré leur notification MDPH (commune, école, niveau de classe, nature de la notification).

- Nous exigeons que, sous huitaine, pour ces élèves, les prescriptions de la notification MDPH soient respectées.

- Nous exigeons que pour les élèves qui obtiendraient une notification en cours d'année, les prescriptions soient appliquées dans les quinze jours qui suivront la réception de la notification

- Pour chaque situation, dans l'attente de la mise en oeuvre des préconisations de la MDPH, nous exigeons de l'administration qu'elle prenne contact avec l'enseignant et la famille impactés par ce retard, en vue de leur proposer des solutions transitoires et ce, dans l'intérêt de tous.

Nous réitérons notre exigence d'emplois qualifiés, statutaires et pérennes, auprès des directeurs et des élèves porteurs de handicap.

Nous vous remercions de recevoir l'intersyndicale le lundi 13 novembre à 17 heures et souhaitons profiter de ce temps d'audience pour procéder à la négociation préalable réglementaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Roseline BARET pour l'intersyndicale :

